

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 534-2019

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 534-2019.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE le conseil a adopté, par résolution, à sa séance ordinaire du 4 mars 2019, le projet de règlement suivant : «Projet de règlement n° 534-2019 modifiant le plan d'implantation et d'intégration architectural n° 445-2010»;

QU'une assemblée publique de consultation aura lieu le mercredi **3 avril 2019**, à compter de 19 h, à la salle du conseil au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel;

QUE l'objet du règlement n° 534-2019 modifie le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural n° 445-2010 par l'ajout d'un chapitre concernant le P.I.I.A. sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

QUE l'objet du règlement n° 534-2019 propose des objectifs et des critères d'évaluation pour les items suivants : les futures constructions ou reconstructions (principales et accessoires), les agrandissements des constructions et/ou les rénovations majeures extérieures (principale et accessoire);

QUE ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de Sainte-Anne-de-Sorel;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou tout autre membre désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au secrétariat municipal, 1685, chemin du Chenal-du-Moine durant les heures normales d'ouverture;

FAIT et donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 19^e jour de mars 2019.

Maxime Dauplaise, M.A.P. gma
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie le 19 mars 2019 entre 15 h 30 et 16 h 30 au secrétariat municipal et sur son site internet.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 mars 2019.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma
Directeur général et secrétaire-trésorier